



Instruction du Gouvernement
relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble

NOR :

Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Le Ministre délégué chargé du Numérique

à :

Pour attribution : Mmes et MM. les Préfets de département

Pour attribution : Mmes et MM. les Préfets de région

Référence	
Date de signature	28/07/2023
Emetteur	Ministère chargé de la Transition Numérique et des Télécommunications
Objet	Formalisation et mise en œuvre des feuilles de route France Numérique Ensemble au niveau local
Commande	Assurer la territorialisation de la politique publique d'inclusion numérique
Action(s) à réaliser	Concertation des acteurs territoriaux, élaboration de documents stratégiques, instruction et attribution de moyens aux acteurs porteurs des feuilles de route
Echéance	Effet immédiat
Contact utile	Programme Société numérique de l'ANCT societe.numerique@anct.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	11 pages

La transition numérique, actuellement à l'œuvre, impose de porter des politiques ambitieuses pour que chacun puisse se saisir des opportunités offertes, exercer sa citoyenneté et tisser les liens dont notre société a besoin. Si les Français n'ont jamais été aussi nombreux à utiliser des services numériques et à bénéficier des innombrables opportunités qu'ils permettent, la récente étude portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et réalisée par le CREDOC – CREAD estime qu'un Français de plus de 18 ans sur trois est éloigné du numérique, faute de maîtriser les compétences numériques élémentaires. Surtout, plus qu'un fait générationnel, cette étude souligne le caractère éminemment social de l'éloignement au numérique : la nature capacitive ou non-capacitive des technologies numériques est en réalité grandement conditionnée par les conditions d'existence des individus et leur niveau de diplôme. Ce constat scientifique vient éclairer les conclusions de l'édition de 2022 du Baromètre du numérique qui met en évidence un creusement des inégalités en matière de compétences numériques : si le sentiment de s'être mieux approprié les outils numériques avec la pandémie est marqué chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (71%), seuls 38% des non diplômés ont ce sentiment. Dans le même temps, le Baromètre pointe une augmentation de la part de personnes ayant parfois des difficultés à effectuer des démarches administratives en ligne (plus d'un Français sur deux, en augmentation de 20% par rapport à 2020).

La crise sanitaire a agi comme un révélateur des difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes, aussi bien en termes de maîtrise des compétences numériques que d'accès à des procédures de plus en plus fortement dématérialisées. Deux dispositifs déployés par l'Etat sont venus répondre à cette urgence sociale : la mise en place, en trois ans, de 2 600 Espaces France Services (FS) qui ont pour vocation essentielle l'accompagnement à la réalisation de démarches administratives ; le déploiement de 4 000 conseillers numériques (CoNum) qui ont d'abord vocation à favoriser l'acquisition de compétences numériques.

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre. Prenant la suite de la SNNI, la feuille de route France Numérique Ensemble est structurée autour de 4 axes et 16 engagements ; elle doit permettre, d'ici à 2027, d'atteindre, en complément des objectifs fixés dans le cadre de la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » et de son chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques », les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d'inclusion numérique, 20 000 aidants numériques formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

France Numérique Ensemble affirme le besoin de renforcer la territorialisation de la politique d'inclusion numérique tout en clarifiant les gouvernances, et ce aux échelles territoriales jugées les plus pertinentes par les acteurs locaux. A cet effet, il vous appartient de :

- Identifier les collectivités et leurs groupements désireux de s'inscrire dans la démarche « France Numérique Ensemble » et amenés à assurer, aux côtés du Préfet, l'animation de la gouvernance territoriale de la politique publique d'inclusion numérique et le portage de la ou des feuilles de routes déclinées sur leur territoire de référence ;
- Diagnostiquer les besoins territoriaux en termes d'accompagnement des citoyens et usagers mais également de mobilisation par ces derniers des offres locales d'ores et déjà déployées ;
- Identifier les structures les plus aptes à coordonner à la bonne échelle l'action de médiation numérique sur le territoire par le portage d'un poste de coordinateurs de conseillers numériques ,

- Formaliser, en concertation avec les acteurs territoriaux, notamment les collectivités locales et leurs groupements, une feuille de route départementale « France Numérique Ensemble » permettant de traduire les engagements de la stratégie nationale. Cette déclinaison territoriale devra permettre de fixer les cibles des indicateurs du chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques » rattaché à la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne ». Elle devra également intégrer une réflexion autour des besoins en matière d'ingénierie financière et de projet pour financer la réalisation des objectifs définis par la ou les feuilles de route au niveau local, d'outillage et de formation des professionnels de la médiation et de l'aide numérique, mais également en matière d'équipement et de communication à destination des publics cibles. Vous veillerez, lorsque cela s'avère pertinent, la ou les feuilles de route avec la Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique (SCORAN). Lorsque cela s'avère pertinent et consensuel, ces feuilles de route locales pourront être intégrées aux dispositifs de contractualisation que sont les CRTE ;
- Mobiliser les délégués territoriaux adjoints de l'ANCT sur la thématique de l'inclusion numérique et comme interlocuteur privilégié des services du programme Société numérique.

La formalisation de ces feuilles de route se devra d'intégrer une réflexion partagée autour du renforcement de la coordination opérationnelle entre les dispositifs France services et Conseillers numériques. Vous veillerez à cet effet à :

- Institutionnaliser une instance de dialogue départementale entre coordinateurs « France services » et coordinateurs Conseillers Numériques et la participation des coordinateurs FS aux gouvernances territoriales France Numérique Ensemble ;
- Systématiser la réalisation de permanence par les Conseillers Numériques au sein des espaces « France services » –par la convergence des outils SI (utilisation d'Aidants connect et de RDV Services Publics) ;
- Maintenir, ou intégrer, de futurs Conseillers Numériques au sein des espaces France services afin de maintenir, à l'échelle nationale, l'objectif de 800 Conseillers exerçant en leur sein.

D'ici le 30 septembre au plus tard, vous voudrez bien informer l'ANCT (programme Société numérique), via l'espace numérique mis à votre disposition (<https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr>), du périmètre territorial de la ou des feuilles de route, de la composition pressentie de la gouvernance dans votre département et des éventuelles difficultés que vous rencontreriez dans les échanges avec les collectivités territoriales et leurs groupements. Dans le même temps, il vous est demandé d'indiquer la ou les structures en mesure de coordonner l'action de médiation numérique sur le territoire par le portage d'un poste de coordinateur de Conseillers Numériques. Vous veillerez à ce que ces derniers remplissent la démarche en ligne de candidature (<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>).

D'ici le 31 décembre 2023, vous informerez l'ANCT (programme Société numérique), via l'espace numérique mis à votre disposition, du périmètre territorial définitif de la ou des feuilles de route, des structures impliquées dans leur mise en œuvre et de la gouvernance dans votre département. En complément, une première expression des besoins en ingénierie financière et de projet du territoire en matière de numérique, et ce aussi bien en termes de ressources humaines que d'études d'ingénierie spécifiques et de formation professionnelle, devra être transmise au programme Société numérique de l'ANCT.

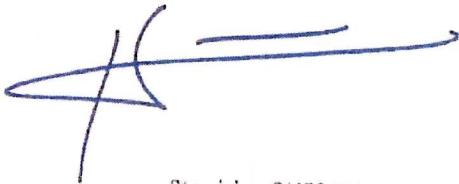
D'ici le mois de juin 2024, il vous est demandé de transmettre au même destinataire la ou les feuilles de route territoriale finalisées et approuvées par les différentes parties de la gouvernance territoriale.

Vous trouverez en annexe les orientations relatives aux modalités de concertation locale, une synthèse des différents items qui devront intégrer les feuilles de route territoriale ainsi que la liste des documents mis à votre disposition dans le kit de déploiement.

Pour toute question relative à la mise en œuvre de cette instruction, vous pourrez vous adresser au programme Société numérique de l'ANCT (societe.numerique@anct.gouv.fr).



Christophe BECHU,
Ministre de la Transition
écologique
et de la Cohésion des
territoires



Stanislas GUERINI,
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques



Jean-Noël BARROT,
Ministre délégué auprès du
ministre de l'Economie, des
Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique, chargé
du Numérique

ANNEXE

Mise en œuvre de la territorialisation de la feuille de route « France Numérique Ensemble »

Les feuilles de route locales « France Numérique Ensemble » visent à ancrer durablement la politique d'inclusion numérique au plus près des besoins des habitants. La mobilisation des collectivités locales, des associations et des acteurs publics et privés doit permettre, sur la période 2023-2027, de pérenniser le service rendu aux habitants et d'atteindre, collectivement, les quatre objectifs fixés dans la feuille de route nationale ainsi que les objectifs d'inclusion numérique rattachés à la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne ».

- **Périmètre territorial de la ou des feuilles de route France Numérique Ensemble**

L'échelon géographique retenu a priori pour la mise en place des feuilles de route est le département. Du fait de spécificités territoriales et/ou de dynamiques territoriales, il pourra être pertinent, de vous appuyer sur un périmètre pluri-départemental ou régional ou, inversement, sur des périmètres départementaux ou infra-départementaux (portées par les intercommunalités) à même de définir, le cas échéant des ambitions locales spécifiques et de répondre aux besoins de la population. Dans tous les cas, la coordination de ces feuilles de route pourra être intégrée aux Commissions Régionale de Stratégie Numérique (CRSN) qui assureront notamment la bonne information des parties et veilleront à la cohérence de l'ensemble.

Dès la phase d'identification des périmètres de référence des feuilles de route locales France Numérique Ensemble, vous mobiliserez l'ensemble des acteurs territoriaux, les élus locaux, mais également les structures employeuses de conseillers numériques, les acteurs associatifs, les centres sociaux et autres représentants de la société civile, y compris les chambres consulaires et les clubs d'entreprises. Un formulaire en ligne (<https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernance>), largement diffusable, doit vous permettre d'identifier les structures désireuses de contribuer à l'élaboration des feuilles de route ainsi que les collectivités locales et leurs groupements désireuses de porter une feuille de route locale. Les données collectées via ce formulaire alimenteront automatiquement l'espace numérique mis à votre disposition par le programme Société numérique de l'ANCT. Si la ou les feuilles de route « France Numérique Ensemble » ont vocation à associer tous les acteurs de l'écosystème impliqués en matière d'inclusion numérique, vous veillerez à ce que les collectivités territoriales et leurs groupements occupent un rôle central dans la future gouvernance. Ainsi, vous solliciterez les élus locaux de votre département pour recueillir leurs intentions en matière d'inclusion numérique, de gouvernance et de feuille de route à déployer mais également de structures légitimes pour porter un poste de coordinateur de conseillers numériques.

D'ici le 30 septembre au plus tard, vous voudrez bien informer le programme Société numérique de l'ANCT, via l'espace numérique mis à votre disposition (<https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr>), du périmètre territorial de la ou des feuilles de route, de la composition pressentie de la gouvernance dans votre département et des éventuelles difficultés que vous rencontreriez dans les échanges avec les collectivités territoriales et leurs groupements. Dans le même temps, il vous est demandé d'indiquer la ou les structures légitimes à coordonner l'action de médiation numérique

sur le territoire par le portage d'un poste de coordinateur de Conseillers Numériques Vous veillerez à ce que ces derniers remplissent la démarche en ligne de candidature (<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>).

- **Validation des périmètres territoriaux des feuilles de route et expression de besoins en ingénierie**

A l'issue de cette première phase de concertation, vous convoquerez et animerez les réunions mobilisant les acteurs impliqués dans l'élaboration de cette ou de ces feuilles de route. Au regard du caractère prioritaire de ce dispositif, vous vous assurerez d'un haut degré de représentation des collectivités et administrations invitées. Ces réunions de gouvernance doivent permettre de :

- Arrêter la composition de la gouvernance territoriale, identifier, pour chaque structure, les membres référents et leurs suppléants et définir les éventuelles modalités d'évolution dans le temps de cette gouvernance ;
- Partager à tous les acteurs le diagnostic territorial quantitatif mis à votre disposition par le programme Société numérique de l'ANCT et l'enrichir de constats plus qualitatifs partagés quant aux besoins des populations locales et à l'offre existante non-inventoriée ;
- Repérer, quantifier et qualifier les besoins des acteurs locaux, notamment des collectivités locales et de leur groupement, en ingénierie financière et de projet, en outillage et formation des professionnels de la médiation et de l'aide numérique, mais également en matière d'équipement et de communication à destination des publics cibles.

D'ici le 31 décembre 2023, vous informerez le programme Société numérique de l'ANCT, via l'espace numérique mis à votre disposition, du périmètre territorial définitif de la ou des feuilles de route, des structures impliquées dans leur mise en œuvre et de la gouvernance dans votre département. En complément, une première expression des besoins en ingénierie financière et de projet du territoire, et ce aussi bien en termes de ressources humaines que d'études d'ingénierie spécifiques et de formation professionnelle, devra être transmise au programme Société numérique de l'ANCT. Ces formulaires, transmis au programme Société numérique de l'ANCT, permettront de centraliser les informations clés relative à chaque territoire mais également de mesurer les besoins exprimés dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route locales « France Numérique Ensemble ».

- **Formalisation des feuilles de route « France Numérique Ensemble »**

Une fois la gouvernance locale arrêtée, vous mobiliserez les différents acteurs membres afin de formaliser la ou les feuilles de route territoriales « France Numérique Ensemble ». Ce deuxième temps, plus stratégique, doit notamment permettre à l'ensemble des parties de :

- Fixer les cibles des indicateurs du chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques » rattaché à la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » ;
- Mesurer le niveau d'engagement potentiel, notamment financier, des partenaires institutionnels du territoire, qu'il s'agisse des collectivités locales (de la commune au conseil régional en passant par l'intercommunalité), des principaux opérateurs publics (Pôle emploi, CAF, CPAM, CNAV), des associations ou encore des représentants du secteur privé marchand (représentants locaux des opérateurs de compétences, clubs d'entreprises, CCI et CMA)

Lorsque les concertations relatives à la détermination de la ou des feuilles de route requièrent de s'appuyer sur plusieurs collectifs de collectivités, ou de leurs groupements, porteurs de leurs propres objectifs, vous veillerez à garantir la cohérence des déclinaisons locales à l'échelle de votre département. Vous veillerez à ce que l'intégralité de votre territoire soit inclue dans une feuille de

route. Vous veillerez enfin à la cohérence de ces feuilles de route avec les schémas existants le cas échéant (SDUN, SCORAN, CRTE...) et à inscrire le suivi de l'atteinte des objectifs dans les CRSN qui intègreront formellement un volet inclusion numérique.

Les feuilles de route sont co-signées par le représentant de l'Etat dans le département et la ou les collectivités locales porteuses des feuilles de route locales. Les autres collectivités locales ainsi que tout acteur public ou privé peuvent être invités à marquer leur engagement en cosignant le document élaboré. Afin de s'adapter aux différentes dynamiques enclenchées par la feuille de route initiale, les déclinaisons ont vocation à être évolutives sur la période 2023 – 2027. Lorsque cela s'avère pertinent et consensuel, ces feuilles de route locales pourront être raccrochées à des dispositifs de contractualisation ou des schémas préexistants de type Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ou Schéma départemental des usages numériques (SDUN) et s'inscrire dans le cadre des SCORAN.

D'ici le mois de juin 2024, il vous est demandé de transmettre au programme Société numérique de l'ANCT la feuille de route territoriale finalisée et approuvée par la ou les gouvernances territoriales.

- **Moyens mobilisables lors de la phase de concertation et d'élaboration des feuilles de route**

Pour vous appuyer dans la formalisation des déclinaisons territoriales, un ensemble de ressources documentaires nationales est mis à votre disposition à cette adresse : <https://societenumerique.gouv.fr/fr/publications>. Ce kit documentaire doit vous permettre de faciliter l'élaboration de votre diagnostic territorial par la mise à disposition d'éléments quantitatifs territorialisés relatifs aux fragilités numériques évaluées des populations locales à l'échelle communale ainsi qu'à la présence et à l'activité des lieux de médiation et d'aide numérique. Un guide de pérennisation du dispositif conseiller numérique est également proposé afin de vous permettre d'identifier les différents leviers susceptibles d'être mobilisés dans les feuilles de route locales, tant en termes de financements que d'objectifs opérationnels.

En lien avec les Secrétariats Généraux aux Affaires Régionales, vous pourrez également vous appuyer, lors de cette phase d'élaboration des feuilles de route, sur les Hubs territoriaux pour un numérique inclusif. Fortement mobilisés, en début d'année 2023, sur l'organisation des concertations territoriales du volet inclusion numérique du Conseil National de la Refondation, les Hubs disposent, selon les régions, d'une vision fine et actualisée des acteurs et enjeux présents sur les territoires. Au-delà du listing des acteurs territoriaux fourni par l'ANCT dans son kit documentaire, certains Hubs disposent de relais ou points d'appui au niveau départemental pouvant apporter des éclairages et des ressources d'ordre qualitatifs particulièrement pertinents.

- **Moyens mis à disposition pour la mise en œuvre de la feuille de route**

Les feuilles de route locales « France Numérique Ensemble » ont vocation à formaliser les objectifs opérationnels ainsi que les engagements financiers de l'ensemble des parties prenantes. Au-delà des engagements financiers de l'Etat pilotés à l'échelle nationale en faveur du dispositif des Conseillers numériques et de l'offre de services numériques (Aidants connect, Espace coop, Cartographie des lieux de médiation numérique, etc.), le concours financier de l'Etat sera renforcé sur les deux premières années de mise en œuvre des feuilles de route locales.

Des moyens renforcés en matière de coordination et d'animation des conseillers numériques

Si le dispositif Conseiller numérique a été favorablement accueilli par les acteurs de l'inclusion numérique, le diagnostic des besoins, la formation et la mise en réseau de 4 000 professionnels nécessitent un accompagnement permettant de structurer la bonne intégration du dispositif au sein des territoires. Ce besoin a été exprimé par de multiples acteurs, engagés au niveau national, régional, départemental, intercommunal ou communal en faveur de l'inclusion numérique. Ce besoin se trouve renforcé par la diversité des contextes territoriaux, laquelle rend une coordination et une animation adaptée à chaque situation particulièrement nécessaire.

Les missions des Conseillers numériques coordinateurs, détaillées au sein du kit du déploiement, sont les suivantes :

- Participer au maillage et aux synergies territoriales ;
- Être le relais principal des employeurs, des Conseillers numériques et de l'équipe d'animation nationale ;
- Mettre en place des collaborations sur la base des besoins de la communauté des Conseillers numériques.

L'élaboration des feuilles de route « France Numérique Ensemble » doit vous permettre d'identifier les structures employeuses les plus pertinentes pour le portage de poste de conseillers numériques coordinateurs. Si les collectivités territoriales et leurs groupements porteurs de la ou des feuilles de routes de la politique publique d'inclusion numérique apparaissent comme des structures employeuses privilégiées, les configurations locales peuvent vous conduire à désigner, en accord avec les porteurs de la ou des feuilles de route, d'autres structures employeuses existantes (association, groupement d'intérêt public, Hubs pour un numérique inclusif, etc.).

L'Etat apportera son soutien financier aux structures employeuses de Conseillers numériques coordinateurs sous la forme d'une subvention permettant la prise en charge partielle des coûts de rémunération selon les conditions détaillées au sein du kit de déploiement.

Des moyens renforcés en matière d'ingénierie

En matière d'ingénierie de projet et de financements, l'élaboration des feuilles de route « France Numérique Ensemble » doit permettre aux différentes parties prenantes territoriales d'identifier les leviers de mutualisation des dépenses et d'élaborer des stratégies de diversification des financements en fonction des structures intervenant en faveur de l'inclusion numérique. La mise en œuvre opérationnelle de cette dimension suppose de mobiliser des compétences spécifiques et bien distinctes de celles relative à l'animation et à la coordination des acteurs de l'inclusion numérique.

Vous veillerez, dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route, à identifier les besoins en ingénierie financière et de projet du territoire, et ce aussi bien en termes de ressources humaines que d'études d'ingénierie spécifiques ou de formation professionnelle. En fonction des éléments communiqués à l'ANCT par le biais des formulaires susmentionnés, votre territoire pourra bénéficier d'un cofinancement de poste de chef de projet « Financement de l'inclusion numérique » et d'éventuelles études d'ingénierie spécifiques concourant à l'hybridation des modèles financiers des structures porteuses d'acteurs de l'inclusion numérique. Ce poste d'ingénierie financière aura pour principale vocation d'identifier et de favoriser l'activation et la mise en cohérence des différents sources et leviers de financement mobilisables dans une logique de guichet unique à l'échelle de votre département. L'objectif est de permettre de mobiliser les financements nécessaires à la bonne conduite de la ou des feuilles de routes retenues à échelle locale et le financement des acteurs qui réalisent les actions sur le terrain.

De la même manière que pour les Conseillers numériques coordinateurs, les collectivités territoriales et leurs groupements porteurs de la ou des feuilles de route apparaissent comme des

structures employeuses privilégiées des chefs de projet. Pour autant, les configurations locales peuvent là aussi vous conduire à désigner d'autres structures employeuses (association, groupement d'intérêt public, Hubs pour un numérique inclusif, etc.). Quelle que soit la structure désignée elle s'engage à ce que l'action portée bénéficie à l'ensemble des acteurs à l'échelle de la gouvernance territoriale France Numérique Ensemble.

Un appui régional de premier niveau : renforcement du rôle des Hubs pour un numérique inclusif

La feuille de route nationale « France Numérique Ensemble » porte l'ambition de renforcer l'institutionnalisation des Hubs afin que les acteurs locaux puissent bénéficier d'un relai de proximité de premier niveau. Désignés pour une période de trois ans et bénéficiant d'un financement spécifique piloté par l'ANCT, les Hubs pour un numérique inclusif, en partenariat avec les SGAR, appuieront les acteurs locaux dans le déploiement des feuilles de route locales sur les missions suivantes :

- Animation des conseillers numériques coordinateurs ;
- Coordination de l'offre de formation continue des conseillers numériques et de leurs coordinateurs et des autres médiateurs numériques au niveau régional ;
- Déploiement de l'outillage auprès des médiateurs numériques.

ANNEXE

Synthèse prévisionnelle des différents éléments des formulaires en ligne

Co-pilotage et véhicule contractuel

- Collectivités territoriales et groupements impliqués et porteurs de feuilles de routes FNE à l'échelle de leur territoire animateurs de la ou des gouvernances territoriales « France Numérique Ensemble » ;
- Coordonnées techniques et politiques des collectivités ou de leurs groupements membre de la ou des gouvernances ;
- Périmètre géographique (région, département ou liste des EPCI) couverts par la ou les feuilles de routes territoriales ;
- Liste des signataires de la ou des feuilles de route locales « France Numérique Ensemble » ;
- Véhicule contractuel local auquel serait adjoint la ou les feuilles de route locales « France Numérique Ensemble » .

Engagements locaux en matière de contribution aux objectifs de la feuille de route « France Numérique Ensemble » et de la politique prioritaire du gouvernement, à horizon 2023, 2025 et 2027

- Nombre de conseillers numériques en poste ou en formation ;
- Nombre de médiateurs numériques ;
- Nombre d'aidants numériques formés ;
- Nombre de conseillers numériques rattachés à des Espaces France services ;
- Nombre de conseillers numériques assurant des permanences en Espaces France services ;
- Nombre d'aidants connect habilités ;

- Nombre d'aidants connectés intervenant en FS ;
- Nombre d'accompagnements réalisés par les conseillers numériques ;
- Nombre d'accompagnements réalisés par les médiateurs numériques ;
- Nombre de lieux de médiation et d'inclusion numérique ;
- Nombre de matériels reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.
- Nombre de matériels mis à disposition de la population

Publics cibles prioritaires de la ou des feuilles de route locales

- Listing des éventuels publics prioritaires des actions de médiation numérique : par tranches d'âge, statut professionnel, personnes en situation de handicap, personnes précaires, etc.
- Listing des éventuelles structures employeuses, publiques et privées, prioritaires des actions de médiation numérique : accompagnement des chefs d'entreprises de TPE-PME, formation des salariés précaires, formation des agents de collectivités locales, formation des professionnels associatifs, etc.

Moyens sollicités pour la mise en œuvre de la ou des feuilles de route locales

- Nombre de poste de Conseillers numériques coordinateurs sollicités ;
- Listing des structures employeuses de Conseillers numériques coordinateurs ;
- Expression locale d'un besoin en matière de chef de projet « Financement de l'inclusion numérique » ;
- Structure.s envisagée.s pour le portage du poste de chef de projet « Financement de l'inclusion numérique » ;
- Listing des besoins en matière d'études d'ingénierie spécifique ;
- Listing des besoins en matière de diagnostic et d'appui à la réalisation des feuilles de route.

Stratégie.s de mutualisation des coûts et de diversification des financements envisagés à l'échelle locale

- **Co-financements envisagés, par type de structures, pour le déploiement de la feuille de route et l'atteinte des objectifs territoriaux** : autres financements étatiques, engagements des collectivités locales signataires, financements européens, engagements d'opérateurs locaux de services publics (CNAM, Pôle emploi, etc.), fondations et politique RSE des entreprises, autres financements privés (achat de prestations et de services, notamment en matière de formation professionnelle) ;
- **Description succincte des éventuelles stratégies de mutualisation envisagées pour le déploiement des actions d'inclusion numérique de la feuille de route** : mutualisation de moyens et montée en compétences de structures existantes, évolution des formes juridiques des structures existantes, etc.

ANNEXE

Contenu du kit de déploiement

- Feuille de route nationale « France Numérique Ensemble »
- Diagnostic : Espace France Numérique Ensemble, présentation et prise en main des tableaux de bord départementaux et communaux de l'inclusion numérique ;
- Moyens :
 - o Instructions relatives au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques coordinateurs ;
 - o Guide de pérennisation du dispositif conseiller numérique ;
 - o Guide de cofinancement des conseillers numériques.